

AVIS PUBLIC

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

PRENEZ AVIS que, lors de sa séance régulière du 20 avril 2026, le conseil municipal a adopté une résolution ordonnant à la soussignée de vendre à l'enchère publique, en la manière prescrite par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), les immeubles désignés ci-dessous et sur lesquels il est encore dû des taxes.

Cette vente aura lieu le **1^{er} juin 2026 à 13 h 30 au Complexe Roméo-V.-Patenaude** situé au 135, chemin Haendel, à Candiac.

Un immeuble sera toutefois exclu de la vente à venir si toutes les taxes, les intérêts et les autres frais dus sur cet immeuble sont entièrement acquittés avant le moment prévu pour la vente.

Ces immeubles seront vendus avec les bâtisses et les dépendances dessus construites, tels quels, sans aucune garantie, notamment de contenance, de la qualité du sol ou des bâtiments, s'il y a lieu, ou contre les vices cachés, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes les affectant, ou pouvant les affecter, ainsi qu'à toutes déclarations de copropriété.

Le prix d'adjudication des immeubles sera payable immédiatement. Seuls les paiements comptants, par chèque certifié fait à l'ordre de la Ville de Candiac ou par un effet de paiement offrant les mêmes garanties, seront acceptés. De plus, la Ville percevra les taxes de vente fédérale et provinciale, si applicables.

L'adjudicataire devra produire les documents suivants :

- Personne physique :
- document avec photo attestant de son identité, de la date et du lieu de sa naissance (permis de conduire, carte d'assurance maladie ou passeport)
 - procuration si elle veut enchérir pour une autre personne physique
- Personne morale :
- copie de son certificat de constitution
 - copie de la dernière déclaration annuelle produite auprès du Registraire des entreprises (compagnie provinciale) ou le dernier rapport annuel produit auprès d'Industrie Canada (compagnie fédérale)
 - résolution indiquant le nom du représentant autorisé à enchérir pour la personne morale lors de la vente

Le propriétaire dont l'immeuble sera vendu pourra, en tout temps durant l'année qui suit la date de l'adjudication, racheter l'immeuble vendu.

Les immeubles ci-dessous désignés font partie du **cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie**.

Propriétaires	Numéros de lots	Matricules et adresses
Shengjie Fu Jun Yao	3 890 684	0324-78-6164-8-000-0000 57, rue de Santorin
Alexandre Rivard	6 492 072 6 642 442 6 651 524 6 651 534	0324-85-1424-6-005-0010 208-55, rue des Tilleuls
Jean-François Miousse	5 558 365 5 558 366	0325-50-9135-1-001-0001 1-6, rue de Sicile
Weiwei Xie	2 093 848	0327-18-5042-6-000-0000 17, avenue d'Hochelega
Neda Moein Najafabadi Ali Akhondimohammadizadeh	2 096 781	0327-51-7123-3-000-0000 11, avenue Baffin
Jaroslaw Zelichowski	2 096 748	0327-53-3254-6-000-0000 41, avenue de Bavière
Anne-Shui-Ling Chan Sherman Chan	6 427 642 6 427 658	0328-74-7519-2-002-0004 35, rue d'Ambre
Jun Yao	2 096 280	0426-49-3163-7-000-000 24, avenue Alexandre

Les frais de cet avis sont à la charge des propriétaires concernés.

Candiac, le 29 avril 2026



Linda Chau, avocate
Greffière adjointe et directrice adjointe
Services juridiques